



Journal de communication de la commune de FRESSINES

Nous contacter :

Mairie de Fressines
23 route de La Crèche
79 370 Fressines
Tél: 05 49 73 98 73
Fax: 05 49 73 98 74
mairie-fressines@wanadoo.fr
La mairie est ouverte tous les
après-midis de 13h30 à 17h30
du lundi au vendredi.

Edito

Si la gestion communale est intéressante par la diversité des missions à assurer, elle devient de plus en plus contraignante par le transfert des compétences opéré par l'Etat vers les collectivités que nous gérons.

Au cours de ce semestre écoulé, lors de nombreuses séances, les élus ont débattu sur la réforme des collectivités territoriales. La commission départementale de coopération intercommunale mise en place par Mme la Préfète a élaboré une proposition de contour des futurs territoires du département, pour nous, le pays mellois. Il faut croire que l'intérêt d'une telle réforme aiguise les appétits car parallèlement, la CAN nous a proposé une réflexion pour rejoindre son territoire, proposition que nous avons repoussée. Le choix paraît simple à faire aux yeux des services

de l'Etat qui impose leurs visions des choses et ce dans un délai serré, car nous devons délibérer avant le 23 août prochain. Les élus fressinois, comme bien d'autres élus français n'ont aucune visibilité, n'acceptent pas le contenu de cette réforme et les délais pressants qui nous obligent à sauter durablement dans l'inconnu. Ce regroupement des communautés de communes du pays mellois sera-t-il synonyme d'économies financières pour tous y compris pour le contribuable ? Ces méthodes relèguent les élus au rang de consultés et non d'acteurs alors que nous assumeront au quotidien le bon fonctionnement de cette supra communauté de communes, regroupant 78 communes avec une représentativité dérisoire qui ne permettra pas de conserver certaines compétences, je pense

entre autre à la compétence scolaire. Nous souhaitons avoir le temps de la réflexion pour une intercommunalité volontaire, réfléchie, rationnelle et cohérente. Une intercommunalité qui soit un véritable outil au service d'un projet de territoire et qui n'aboutisse pas au contraire à désorganiser ou ralentir l'action de proximité que les élus mènent au quotidien. Parce que la loi nous permet de garder la communauté cantonale de Celles sur Belle dans sa dimension actuelle (population supérieure à 5000 habitants et continuité géographique de son périmètre), en séance du 27 juin, les élus ont refusé en bloc l'ensemble des propositions de Mme la Préfète. La démocratie existe et doit être acceptée même par les services de l'Etat. Je vous souhaite de très bonnes vacances et

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Travaux de voirie, bâtiments
- Décisions diverses
- Tarifs scolaires 2011/2012
- Recrutement d'un nouvel agent en CUI
- Les réunions du conseil municipal au second semestre
- Bibliothèque : les horaires d'été

À savoir

- Feux d'artifice : les règles en vigueur pour les particuliers
- Fêtes et repas privés en plein air
- Recherche d'hébergement chez l'habitant sur Fressines
- Recherche de documents anciens sur le patrimoine communal
- Carte d'identité et passeport : n'attendez pas le dernier moment

La vie associative

- Théâtre : Les baladins de Fressines
- Nouvelle association : les Tard-Venus
- Ran'diner le 24 septembre

Dates à retenir

- Festivités du 14 juillet

Les décisions du Conseil Municipal

Travaux de voirie, bâtiments

Au cours des précédentes semaines des travaux de voirie, d'aménagement de bâtiment ont été réalisés.

Travaux rue du Pigeonnier : après deux mois de travaux, l'aménagement de la rue du Pigeonnier est terminé. Les délais pour la réalisation ont été respectés par l'entreprise M RY de Parthenay et le cabinet Verdi Ingénierie de Chauray. La chaussée a été totalement reprofilée avec la pose d'un bitume, un trottoir sur tout le linéaire, le traitement des eaux pluviales, le renforcement du réseau d'alimentation d'eau potable, la pose d'une borne d'incendie, le réaligement des propriétés. Chacun pourra constater le résultat sur place. La pose d'un stop rue de la Madeleine, un rétrécissement de la

chaussée en haut de la rue devraient permettre de diminuer la vitesse.

Ces travaux ont coûté 204 000 € TTC. Le financement est assuré par une aide Proxima du Conseil Général de 45 000 €, une subvention d'Etat DGE de 40 000 € et le solde par un emprunt.

Future mairie : les travaux d'aménagement de la partie secrétariat de la future mairie avancent normalement. De nombreux travaux sont effectués par les agents communaux, cloisons sèches, plafonds suspendus, carrelage, peinture, tapisserie... Les artisans interviennent pour l'électricité, le chauffage, la plomberie, les sanitaires. L'objectif en terme de temps est que le secrétariat de la mairie puisse rentrer dans les lieux en

Les décisions du Conseil Municipal

Décisions diverses

Au cours des précédentes réunions, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Emprunt : un emprunt de 130 000 € a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 4.15 %, pour une durée de 12 ans avec un remboursement trimestriel. Cet emprunt permet de financer les travaux de la rue du Pigeonnier et le solde du cabinet médical.

Rencontre avec les associations communales : à mi mandat, le conseil municipal a souhaité rencontrer l'ensemble du monde associatif. Cette rencontre a eu lieu le 21 avril, l'objectif était dans un premier temps de mieux se connaître, puis les échanges ont porté sur le planning d'occupation de la salle des fêtes et des tivolis, les règles de sécurité, le soutien que la commune peut apporter aux associations, les outils de communication disponibles, les locaux... les échanges ont été très constructifs. Le principe d'« une journée des associations » a été retenue,

elle est programmée pour le samedi 15 octobre, nous y reviendrons.

Face à l'intérêt porté à cette rencontre, le conseil municipal a décidé de programmer pour la rentrée le même type de réunion avec les artisans, les commerçants, les agriculteurs de la commune.

Achat de matériel de vidéo projection : la commune vient de faire l'acquisition de matériel de vidéo projection (un ordinateur portable et un vidéo projecteur pour une somme 1 065 €). Cela répond à une demande de l'école et à un besoin de la commune. Une convention d'utilisation est en cours de signature entre la commune et l'école.

Achat d'un défibrillateur : la commune vient de faire l'acquisition d'un défibrillateur automatique, auprès de la société « Le cœur de l'évènement » pour un montant de 2 224.56 € TTC. Cet appareil sera installé à l'extérieur à l'entrée de la salle des fêtes.

Révision des conventions de location de la salle des fêtes et des tivolis : ces deux

Le principe d'une « journée des associations » a été retenue, elle est programmée pour le samedi 15 octobre.

Tarifs scolaires 2011/2012

Les tarifs scolaires 2011-2012 pour la cantine, la garderie et le transport scolaire ont été arrêtés par le conseil municipal comme suit :

Cantine, prix du repas 2.03 € pour les enfants et les employés communaux, 4.03 € pour les enseignants.

Garderie, le matin de 7 h jusqu'à 8 h 10, 1.39 €. Le soir, les enfants seront pris en charge dès la fin des cours. De 16 h à 16 h 30 la garderie sera gratuite, de 16 h 30 à 18 h le tarif est de 1.39 €, de 18 h à 18 h 30, il sera ajouté 0.73 €, de 18 h 30 à 19

h, il sera ajouté 3.16 €. Pour un enfant qui reste à la garderie de 16 h à 19 h le tarif est donc de 5,28 €. Le dépassement du temps réglementaire (19 h précises) sera assujéti d'une pénalité de 6,36 €.

Transport scolaire, le conseil municipal a adopté les tarifs proposés par le SITS fixant la participation communale à 79,50 € par enfant et à 45 € la part des familles. La commune prendra en charge la participation totale pour le transport des élèves en enseignement spécialisé (S.E.S.)

Recrutement d'un nouvel agent en CUI

Suite à l'accord du pôle emploi pour l'ouverture d'un poste et à l'avis de recrutement lancé sur le Fressines Infos, un nouvel agent vient d'être recruté pour renforcer l'équipe technique. La commission d'embauche qui s'est réunie le samedi 25 juin a retenu Mr Hervé PERAULT de Celles (à noter qu'il n'y avait aucun candidat résidant sur la commune). Il est âgé de 52 ans et possède une expérience de 22 ans dans le bâtiment, le

bricolage et l'entretien des espaces verts. Cet agent est recruté en CUI (Contrat Unique d'Insertion) aidé par l'état à hauteur de 60 % du taux horaire brut du SMIC, pour une durée de 6 mois renouvelable deux fois, à raison de 24 h de travail par semaine. Il a pris ses fonctions le 1er juillet, il travaillera 24 h par semaine, les lundis, mardis et mercredis. Nous lui souhaitons la bienvenue sur Fressines et une bonne intégration dans

La bibliothèque municipale reste ouverte en juillet et en août, tous les mercredis de 16H30 à 18H30.

Les réunions du Conseil Municipal au second semestre

Le conseil municipal a arrêté le calendrier des réunions pour le deuxième semestre 2011. Elles auront lieu les mardis 23 août, 13 septembre, 4

octobre, 25 octobre, 15 novembre et 6 décembre, les réunions ont lieu à la mairie, salle du conseil, à 20h30. Toute personne peut y assister, les séances sont publiques.

Bibliothèque les horaires d'été : La bibliothèque municipale reste ouverte en juillet et en août, tous les mercredis de 16H30 à 18H30.

À savoir

Feux d'artifice : les règles en vigueur pour les particuliers

Tout type de feux d'artifice, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie avant le tir. Une déclaration en préfecture est même obligatoire, au moins quinze jours avant le tir, pour les feux comprenant des artifices du groupe K4.

Le dossier de déclaration doit comporter : Les coordonnées de l'organisateur, la date, l'heure et le lieu où se tire le feu d'artifice, la description des mesures de sécurités

prises. Au vu de la déclaration, le maire prendra un arrêté d'autorisation précisant, si nécessaire, des prescriptions supplémentaires.

À noter que si votre feu comporte des artifices de divertissement de type K2 ou K3 conçus pour être lancés par un mortier vous devez détenir un certificat de qualification ou un agrément délivré par la Préfète.

Fêtes et repas privés en plein air

Les fêtes, les repas ou tout autre rassemblement familial dans la nature, sur des terrains privés en accord avec le propriétaire, sont autorisés. Il convient néanmoins en fonction de l'ampleur du

rassemblement de prendre quelques précautions d'usage. Les organisateurs sont invités à en informer la mairie, la gendarmerie ainsi que le proche voisinage sur le risque de nuisances passagères.

Recherche d'hébergement chez l'habitant sur Fressines

Du 5 au 12 août 2012, 15 000 cyclotouristes sillonneront les routes du département, au départ de Niort-Noron, dans le cadre de la 74^{ème} semaine fédérale de cyclotourisme accueillie par Niort et Chauray.

Les organisateurs sont à la recherche de 1 200 logements (chambres, maisons...). Une compensation financière est prévue. Les candidatures seront définitivement

retenues après visite du logement par la commission d'hébergement.

Si l'idée d'accueillir des cyclotouristes quelques jours chez vous, vous séduit, vous pouvez contacter : le COSFIC Niort Chauray 2012, 28 rue du Temple à Chauray,

ou directement par internet : sf2012.ffct.org (onglet, hébergement) par téléphone 05 49 08 28 74/06 80 75 03 99/

Recherche de documents anciens sur le patrimoine communal

Les amis de l'Abbaye et du patrimoine de Celles, envisagent de produire un ouvrage « se souvenir de Celles-sur-Belle et son canton ». Pour ce faire, ils recherchent des documents anciens, cartes postales, photos, réclames, entêtes de facture, plans... Ces documents doivent être accompagnés d'un petit texte explicatif et

descriptif. Il nous faudrait trouver une bonne trentaine de documents pour la commune de Fressines, ces documents seront scannés et restitués.

Si vous possédez ce type de documents anciens, merci de contacter Patrice Fouché au 05 49 75 81 20 qui fera le lien avec les Amis de l'Abbaye.

Carte d'identité et passeport : n'attendez pas le dernier moment

Les délais d'instruction et de traitement sont actuellement de 6 semaines pour une carte nationale d'identité et de dix jours pour un passeport.

Afin d'éviter les périodes de pointes liées aux départs en vacances, il est conseillé d'anticiper les demandes de carte nationale d'identité ou de passeport. Les demandes

sont à faire en mairie pour la carte nationale d'identité, elle est gratuite et valable 10 ans. Par contre le passeport est payant (de 17 € à 89 € en fonction de l'âge), une durée de validité de 10 ans pour les adultes, 5 ans pour les enfants. Les demandes se font exclusivement en Mairie de Melle, St Maixent, Chauray et Niort.

La vie associative

Théâtre : Les baladins de Fressines recrutent

La troupe n'a pas flambé, elle ne s'est pas non plus aplatie telle une crêpe dans sa poêle... « Bonne fête Suzette » et ses acteurs ont eu le bonheur de recevoir le sucre de vos rires et le miel de vos applaudissements. Si vous souhaitez rejoindre la troupe n'hésitez pas à nous contacter. Voici les coordonnées du

bureau :Le Chef (autrement appelé le Président) : Mickaël Dalstein (06 71 96 68 47). L'Intendante (autrement appelée la Trésorière) : Liliane Guérin (05 49 05 98 68). Le Maître d'hôtel (autrement appelée la Secrétaire) : Nathalie Cardinet (05 16 81 60 94). L'assemblée générale est programmée le lundi 5 septembre 2011 à 21H00 à la

194

C'est le nombre d'enfants inscrits à ce jour pour la rentrée scolaire 2011 à l'école « Pierre Moinot ». Ce chiffre n'est pas définitif, il peut légèrement évoluer en fonction des arrivés et des départs au cours de l'été. Il confirme donc l'ouverture de la 8^{ème} classe sur l'école à la rentrée prochaine. La répartition par cycle est la suivante: 26 élèves en PS, 26 MS, 24 GS, 25 CP, 20 CE1, 26 CE2, 20

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante : <http://www.fressines.net/>

La vie associative

Nouvelle association : les Tard-Venus « Ran'diner » le 24 septembre

L'association médiévale les Tars-Venus a officiellement vu le jour le 15 mai, date de son assemblée générale constituante. Présidée par Frédéric Louessard, elle a son siège au 23 rue de la Remondière. Cette association s'est donné pour objectif de reconstituer de façon historique la vie de camp d'une compagnie de routiers déclinée sur une période allant de 1360 à 1415. Les routiers étant des sortes de mercenaires à la solde de barons ou princes. Un large éventail d'activités que les membres de l'association souhaitent faire revivre en créant une vie de camp animée par moult ateliers ouverts au public : cuir, auberge, héraldique, cuisine médiévale, archerie, corderie, danses... Afin de partager leur passion, les Tard-Venus « fourbissent leurs armes » pour aller à la rencontre du public que ce soit dans le cadre de projets pédagogiques avec les écoles mais aussi par l'organisation de fêtes. Si vous êtes intéressé par l'histoire médiévale, contacter Frédéric Louessard au 05 49 35 51 10 ou par messagerie au : harx56@gmail.com

L'association Fressines en Fête organise le samedi 24 septembre 2011 son deuxième « ran'diner », une randonnée pédestre en semi nocturne avec un dîner sur un parcours au choix de 10 ou 15 kilomètres sur les chemins et venelles de la commune. Le départ se fera à la salle des fêtes, avec des départs libres de 17 h 30 à 20 h. Il faut prévoir de bonnes chaussures (chaussures de randonnées ou baskets). Inscriptions dès maintenant et avant le 18 septembre, adultes 12 €, enfants né après le 1er janvier 2000, 6 €. Ce tarif comprend l'inscription à la marche et les ravitaillements : au départ, un apéritif, sur le circuit, 3 ravitaillements (pizza, jambon mojettes, et fromage dessert), au retour une soupe à l'oignon, café et brioche. Un cadeau sera offert à chaque participant. Contacts, renseignements et inscriptions : Myriam Fouché au 05 49 75 81 20, Alain Hérault au 05 49 77 24 66, Jean-Yves Jolly au 05 49 05 33 35 ou encore par messagerie : fressines_en_fete@yahoo.fr

Date à retenir

Cette année, les festivités de la fête nationale se dérouleront uniquement sur une journée, avec le tir du feu d'artifice le 14 juillet au soir.

Jeudi 14 juillet : espace Albert Cailbault

12 h 00 ☞ Repas en commun sur le stade, apporter son panier avec la traditionnelle tourtière. L'apéritif, le pain et les boissons sont offerts par la commune

Attention : Concours de la plus belle tourtière

15 h 00 ☞ Animations : pêche à la ligne pour les petits, jeux divers, concours de pétanque, rallye pédestre, jeux libres sur le plateau multi activité...

18 h 00 ☞ Remise des lots

19 h 00 ☞ Dîner en commun avec le « **miget** » offert par la commune, apporter son panier. L'apéritif, le pain et les boissons sont offerts par la commune

22 h 30 ☞ Retraite aux flambeaux

23 h 00 ☞ Tir du feu d'artifice de la vallée du Lambon

**Buvette proposée par l'association :
« FOOT FEMININ »**